



Avenant n°1 à la convention de subventionnement du 12 mars 2020 conclue entre

la Ville de Genève, soit pour elle le département de la culture et de la transition numérique (anciennement département de la culture et du sport)

représentée par Monsieur Sami Kanaan
Route de Malagnou 17
Case Postale 6178
1211 Genève 6

(ci-après, désigné la « Ville »)

et

Fonction : Cinéma – Association pour le cinéma indépendant

représentée par Monsieur Xavier Derigo, Président et Madame Aude Vermeil, Directrice
Rue du Général-Dufour 16
1204 Genève

(ci-après, désignée « Fonction : Cinéma »)

(ci-après individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties »)

Préambule

Les Parties ont conclu, en date du 12 mars 2020, une convention de subventionnement (ci-après, la « Convention ») dont l'objet principal vise notamment à régler les relations entre les Parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de Fonction : Cinéma, dans le cadre du subventionnement mis en place.

1. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 (ci-après, l'« Avenant n°1 ») a pour objet de prolonger la durée de la Convention de trois années, dans l'attente des potentiels changements apportés par l'application de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique du 23 juin 2023 (LPCCA, RSG C 3 05) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

2. Modifications de la Convention

2.1 Les termes suivants sont ajoutés à la suite de l'article 8 de la Convention :

« Pour la période 2024-2026, un plan financier triennal pour l'ensemble des activités de Fonction : Cinéma figure à l'annexe 2bis de la présente convention. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Le 31 octobre 2026 au plus tard, Fonction : Cinéma fournira à la Ville un plan financier pour la prochaine période de cinq ans (2027-2031).

Fonction : Cinéma a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période triennale. S'il constate un déficit à la fin de l'avant-dernière année de validité de la convention, Fonction : Cinéma prépare un programme d'activités et un budget pour la dernière année qui permette de le combler. »

2.2. Les termes suivants sont ajoutés à la suite de l'article 18 de la Convention :

« Pour la période 2024-2026, la Ville s'engage à verser un montant total de 1'278'150 francs pour les trois ans, soit une subvention annuelle de 426'050 francs.

Cette subvention annuelle comprend 150'000 francs en provenance du fonds de régulation (LRT) en cours de dissolution, suite à l'entrée en vigueur de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA ; RSG C 3 05).

La subvention de la Ville est versée sous réserve des montants votés par le Conseil municipal lors du vote annuel du budget de la Ville et sous réserve d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir. En cas de non-acceptation définitive du budget, Fonction : Cinéma ne pourra tirer aucun droit de la présente convention et ne pourra prétendre à aucun versement, à l'exception des douzièmes mentionnées à l'article 20 de la présente convention. »

2.3 Les termes suivants sont ajoutés à la suite du 1^{er} paragraphe de l'article 19 de la Convention :

« Pour la période 2024-2025, la Ville met gracieusement à disposition de Fonction : Cinéma des locaux à la Maison des Arts du Grütli. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée et constitue un prêt à usage estimé à 40'067 francs par an (base 2024). Ce montant doit figurer dans l'annexe aux états financiers de Fonction : Cinéma. Il sera indexé chaque année en fonction des informations fournies par la Gérance immobilière municipale ».

2.4 L'article 28 de la Convention est remplacé par les termes suivants :

« La convention entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2020. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Les parties commencent à étudier les conditions de renouvellement de la convention une année avant son échéance. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être rédigée au plus tard le 30 juin 2026, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le 31 décembre 2026. Les échéances prévues à l'annexe 6 de la présente convention s'appliquent pour le surplus. »

2.5 L'annexe 4 est modifiée comme suit :

- les termes « à l'annexe 2 » figurant au chiffre 2 sont remplacés par les termes « aux annexes 2 et 2bis » ;
- les termes « à l'annexe 1 » et « à l'annexe 3 » figurant au chiffre 3 sont remplacés par les termes « aux annexes 1 et 1bis » respectivement « aux annexes 3 et 3bis ».

2.6 L'annexe 6 est modifiée comme suit :

- Le premier paragraphe est supprimé et remplacé par les termes suivants :
« La présente convention est conclue pour une durée de sept ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Durant cette période, Fonction : Cinéma devra respecter les délais suivants : » ;
- Les termes suivants sont ajoutés à la suite du chiffre 2 : *« puis le plan financier 2024-2026 actualisé. » ;*
- Les termes suivants sont ajoutés à la suite du chiffre 3 : *« **Le 31 octobre 2025** au plus tard, Fonction : Cinéma fournira à la personne de contact de la Ville un plan financier pour les années 2027-2031 » ;*
- Le chiffre 4 est supprimé et remplacé par les termes suivants : *« **Début 2026**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4. »*
- Le chiffre 5 est supprimé et remplacé par les termes suivants : *« Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention, celle-ci devra être rédigée au plus tard **le 30 juin 2026** afin qu'elle puisse être signée au plus tard le **31 décembre 2026**. »*

3. Nouvelles annexes à la Convention

Les annexes suivantes sont ajoutées à la Convention et en font partie intégrante :

- Annexe 1bis Projet artistique et culturel de Fonction : Cinéma pour la période 2024-2026 ;
- Annexe 2bis Plan financier triennal 2024-2026 ;
- Annexe 3bis Tableau de bord 2024-2026.

4. Rapport avec la Convention

Sous réserve des modifications expresses prévues par le présent Avenant n°1, la Convention demeure entièrement applicable et lie les Parties de manière inchangée.

Annexe 1bis : Projet artistique et culturel de Fonction : Cinéma 2024-2026

Missions de l'Association Fonction : Cinéma 2024-2026

Fonction : Cinéma est une association professionnelle à but non lucratif dont l'objectif est d'encourager la création cinématographique indépendante à Genève et en Suisse romande.

Fonction : Cinéma, qui regroupe environ 340 membres, tous métiers du cinéma confondus, met à disposition des professionnels des outils de travail (salle de projection FullHD 4K et matériel Livestream, site internet, banc de montage, Annuaire romand du cinéma), organise des événements et des rencontres, tant pour la profession que pour le grand public, et représente les cinéastes auprès des autorités politiques. Elle diffuse régulièrement via une newsletter des informations utiles aux membres.

Fonction : Cinéma contribue à renforcer le tissu professionnel romand en offrant à ses membres l'occasion de dialoguer librement et ouvertement, afin de créer des courants de pensée fédérateurs entre les différents métiers du cinéma.

Fonction : Cinéma s'inscrit dans le réseau culturel genevois et participe activement au développement de la culture à Genève.

Fonction : Cinéma veut rester évolutive et réactive aux besoins de la branche et aux nouvelles tendances de la culture cinématographique.

1. EVENEMENTS DESTINES A DES PUBLICS CIBLES

Fonction : Cinéma organise une douzaine d'événements par année, destinés à ses membres et aux professionnels romands, ainsi qu'au grand public, dans le but d'informer la profession, de permettre des rencontres entre divers métiers de l'audiovisuel, de créer des passerelles entre jeunes réalisateurs ou producteurs et professionnels établis et de valoriser la création locale auprès d'une large audience.

- débats thématiques variés (artistiques, politique culturelle liée au cinéma, etc.)
- programmes d'analyse de projets (documentaires et fiction) pour contribuer au maintien d'une création cinématographique de qualité
- soirées de présentation des nouvelles technologies mises sur le marché (image, son, montage, etc.) indispensables à un milieu professionnel confronté en permanence à des évolutions technologiques rapides
- des ateliers réguliers de formations courtes pour la direction d'acteurs, l'écriture de scénarios, ou de pitching
- rencontres entre la relève et les producteurs romands confirmés sur appel à projets
- expertises de stratégies de diffusion et de promotion avec des professionnels reconnus au niveau international
- rencontres avec des acteurs clés du domaine au niveau local, régional et national.

2. EVENEMENTS DESTINES A UN PUBLIC ELARGI

Afin de valoriser les films de ses membres et également de leur permettre de découvrir des cinéastes venus d'ailleurs, Fonction : Cinéma organise :

4. Entrée en vigueur de l'Avenant n°1

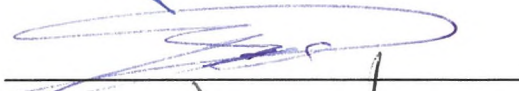
Le présent Avenant n°1 entre en vigueur et modifie la Convention avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, dès sa signature par les Parties.

Fait à Genève le 11 décembre 2024 en deux exemplaires originaux.

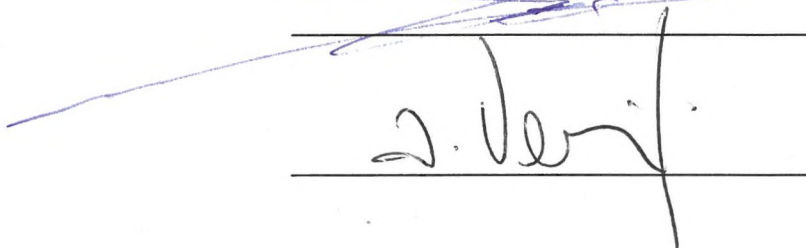
Pour la Ville de Genève :
Sami Kanaan
Conseiller administratif



Pour Fonction : Cinéma – Association pour le cinéma indépendant :
Xavier Derigo
Président



Aude Vermeil
Directrice



- La projection d'une œuvre remarquable et originale en présence du / de la réalisateur·rice. A l'issue des projections, le public peut ainsi dialoguer avec des cinéastes confirmés.

3. PARTENARIATS AVEC DES FESTIVALS

Fonction : Cinéma accueille plusieurs festivals partenaires dans sa salle de projection : FIFDH, GIFF, Black Movie, ...

Ces partenariats peuvent être plus ou moins développés selon l'accord établi avec les festivals. Le partenariat de base consiste à louer à ces festivals la salle de projection au même tarif que les membres actifs de l'Association (les personnes morales ne pouvant être membres de FC, ils ne pourraient prétendre de droit à ces tarifs).

Par ailleurs, dans la mesure de ses moyens, Fonction : Cinéma s'engage à diffuser la publicité de ces festivals auprès de ses membres et des milieux professionnels.

4. SALLE DE PROJECTION - BANC DE MONTAGE - LIVESTREAM

Fonction : Cinéma dispose d'une salle de projection d'excellente qualité. Outre les événements qu'elle y organise, elle loue la salle pour toute activité en lien avec la création et la diffusion de films. Ainsi, cette salle de 65 places peut être utilisée pour des besoins privés (projections à des coproducteurs, tests techniques, etc.) ou pour diffuser un film auprès du grand public.

Fonction : Cinéma est responsable de la gestion des locations de la salle (235 en 2022), mais aussi de la maintenance technique des équipements et de son entretien courant. Elle s'est dotée en 2021 d'un équipement dit « Live Stream » qui permet de réaliser et de diffuser en direct ses événements, grâce à 5 caméras et une petite régie, à l'attention de participants à distance (intervenants ou spectateurs). Ce dispositif permet d'enregistrer de manière qualitative tous les événements et de les rendre accessibles dans un second temps sur le site Internet de l'association. Les tarifs de location pour les professionnels sont maintenus à des prix abordables. Le prêt du banc de montage numérique est également une prestation destinée aux réalisateurs ou producteurs.

5. CONSEILS A LA PRODUCTION

L'Association propose, sur rendez-vous, un service de conseil pour les jeunes producteurs pour les aider à établir leur budget et plan de financement. Ce service est assuré par deux producteurs confirmés, au courant des règlements en vigueur. Ce service est gratuit pour les membres et connaît un succès grandissant.

6. SITE INTERNET ET ANNUAIRE ROMAND DU CINEMA

Fonction : Cinéma s'est doté d'un nouveau site Internet en 2020. Y figurent des informations utiles aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel : appels à projets, dates de différents festivals, formation continue, actualités locales, nationales ou internationales qui peuvent intéresser la branche. Une partie des informations, regroupée dans la rubrique « carnet d'adresse » et concernant les sources de financement, les organismes de formations et écoles et les organisations professionnelles est réservée aux membres de l'Association.

Fonction : Cinéma gère également l'Annuaire romand du cinéma, qui répertorie selon des critères établis tous les professionnel·le·s de la branche en Suisse romande (techniciens, réalisateurs, producteurs, etc.). Cet annuaire donne également les adresses de toutes les salles de cinéma et des exploitants de Romandie. Cette base de données est accessible gratuitement, mais avec un mot de passe délivré par nos soins.

7. RESEAUX SOCIAUX

La présence de l'association et de nos activités s'est développée sur les réseaux sociaux ces dernières années. Afin d'utiliser ces leviers en faveur de la promotion du cinéma suisse romand, nous avons lancé des mini capsules vidéo où des professionnel·le·s (tous métiers confondus) présentent brièvement leur carrière et la réalité de leur métier. A cette fin, nous avons créé un petit studio de tournage fixe dans l'ancienne salle de visionnement qui n'était plus utilisée par les festivals.

8. BOURSES STAGIAIRES

Dans le cadre de la convention, Fonction : Cinéma accorde des bourses pour soutenir l'emploi de stagiaires sur des tournages professionnels. Cette prestation permet aux jeunes sortant des écoles de s'insérer dans le monde professionnel et d'y faire leurs premiers pas.

Fonction : Cinéma dispose à cet effet d'un montant de CHF 35'000.- par année depuis 2024 (anciennement CHF 20'000.-) afin d'adapter les soutiens au salaire minimum instauré dans le Canton de Genève. Un effort supplémentaire pourra être consenti à l'avenir, si les ressources le permettent, afin de créer des bourses pour les stagiaires attachés au travail de production.

8. PARTICIPATION ACTIVE DE L'ASSOCIATION AU RESEAU LOCAL ET AU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE A GENEVE

Fonction : Cinéma entretient des liens étroits avec un grand nombre d'associations et participe activement au réseau local qui milite pour le développement de la culture à Genève. Un délégué de Fonction : Cinéma est nommé au sein du Conseil de Fondation de Cinéforum.

L'Association collabore activement à des dossiers liés à la politique de financement, notamment avec l'Aropa (Forum romand des producteurs), dont certains membres du Comité de Fonction : Cinéma font partie.

Cela donne à Fonction : Cinéma une vision d'ensemble des enjeux et de l'évolution de ce secteur et lui permet de renforcer des impulsions de partenaires ou de proposer de nouvelles initiatives de manière coordonnée.

Dès 2012, Fonction : Cinéma a initié et proposé au groupement des cinémas indépendants de Genève un programme ambitieux de rénovation de quatre salles au centre-ville : le City, le Cinélux, le Nord-Sud et les Scala. Le succès de la recherche de fonds entreprise par l'Association auprès de partenaires

publics et privés a conduit aux travaux de rénovation des deux premiers cinémas : le City et le Cinélux, inaugurés tous deux fin 2016. D'entente avec les exploitants, Fonction : Cinéma a piloté les recherches de fonds mais également l'ensemble du programme de rénovation des salles en tant que maître d'ouvrage.

Ce programme de rénovation s'est poursuivi avec les travaux du cinéma Nord-Sud et l'implantation d'une seconde salle. Cette troisième inauguration a eu lieu en août 2019 et celle des cinémas Scala en avril 2021.

Si ce projet contenait des enjeux cruciaux pour les réalisateurs romands, puisque 90% de la production suisse est diffusée à Genève dans le réseau de cinémas indépendants, il n'en demeure pas moins qu'il a eu un impact important pour l'accès à la culture de l'ensemble de la population genevoise.

En 2023, Fonction : Cinéma a accompagné l'ensemble des exploitants (y compris le Bio à Carouge, les Cinémas du Grütli, l'Empire et le Ciné 17) pour obtenir des fonds afin de remplacer leurs projecteurs numériques en fin de vie. Cette démarche a été couronnée de succès.

Un partenariat a été établi à l'initiative de Fonction : Cinéma pour permettre à Léman Bleu de diffuser des films romands coproduits par la RTS (qui normalement détient les droits exclusifs de diffusion pour 7 ans).

Ce type d'initiative (rénovation de 4 cinémas, possibilité pour Léman Bleu de diffuser des films suisses, soutien au remplacement des projecteurs numériques) fait partie intégrante des missions de Fonction : Cinéma.

D'autre part, l'association est impliquée dans des projets d'évolution des politiques culturelles des communes et du canton. Ainsi Fonction : cinéma représente l'audiovisuel aux côtés du théâtre, de la danse, de la musique, des arts plastiques, etc.

Ces démarches ont notamment abouti au vote de la nouvelle loi sur la culture en juin 2023 qui a scellé une collaboration plus étroite entre, notamment, la ville de Genève, les communes et le canton.

9. FONCTION : CINEMA, UN INTERLOCUTEUR POUR LES POUVOIRS PUBLICS

La force de l'Association est aussi liée à son organisation démocratique. Le Comité, composé de professionnels·lles actifs en prise avec la réalité du terrain, permet à Fonction : Cinéma de prendre à bras le corps les problèmes rencontrés dans la pratique de la création des films. A ce titre, l'Association est un relais essentiel auprès des pouvoirs publics depuis sa création, ce qui favorise l'évolution positive des politiques culturelles liées au cinéma.

Cette représentation de la branche est donc nécessaire et permet une interaction sur des dossiers qui se poursuivent à moyen et long terme. Cet investissement des permanents de l'Association est aussi attendu et nécessaire pour l'ensemble des professionnels·lles, très accaparés par des métiers qui demandent une grande flexibilité mais aussi un engagement intense.

Fonction : Cinéma est en outre un interlocuteur bien identifié, qui peut interpeler les pouvoirs publics avec des demandes claires et échanger avec eux au sujet de dossiers parfois complexes dans le domaine cinématographique.

Annexe 2bis : Plan financier triennal 2024-2026

	Postes budgétaires	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
	Charges			
1	Salaires personnel (avec charges sociales et patronales)	390 000	401 700	401 700
2	Charges événements, promotion, communication, conseil à la production, frais d'exploitation	64 000	74 000	74 000
3	Charges bourses Canton-Ville de Genève	45 000	55 000	55 000
4	Charges générales	70 000	88 000	88 000
5	Total Charges	569 000	618 700	618 700
	Produits			
6	Billetterie événements, location salle	70 000	70 000	70 000
7	Cotisations	30 000	30 000	30 000
8	Subventions Canton	50 000	100 000	100 000
9	Subventions Ville	426 050	426 050	426 050
10	Autres subventions ponctuelles	3 000	3 000	2 000
11	Divers *	0	0	0
12	Total Produits	579 050	629 050	628 050
13	Résultat avant Amort.	10 050	10 350	9 350
14	Utilisation Provision	0		
15	Amortissement	10 000	10 000	10 000
16	Résultat net	50	350	-650
17	Résultat cumulé	50	400	-250

Annexe 3bis : Tableau de bord 2024-2026

Stats 2022	2024	2025	2026
------------	------	------	------

Indicateurs personnel

Personnel administratif et technique (PAT)	Nb de postes PAT fixes en équivalent plein temps (40h/semaine)	2.9			
	Nombre de personnes	4			
Stagiaires et mandats à durée déterminée	Nombre de semaines/an (festivals)				
	Nombre de personnes (projectionnistes, ménage)	8			

Indicateurs d'activités

Nombres de membres	Membres de l'association	348			
Nombre de catégories professionnelles différentes touchées par les événements	Producteurs, réalisateurs fiction, réalisateurs documentaire, scénaristes, relève, techniciens, distributeurs, vendeurs, exploitants, grand public, élus, responsables TV, responsables institutions culturelles	13			

Indicateurs financiers

Salaires PAT	Total salaires + charges sociales	cf. plan financier			
Charges de production	Frais des événements, communication, promotion et bourses				
Charges de fonctionnement	Frais de fonctionnement + autres charges				
Total des charges					
Recettes	Recettes des événements et des cotisations				
Subventions Ville					
Dons et autres sources de financement	Dons + autres subventions publiques et privées				
Total des produits					
Résultat d'exploitation	Résultat net				

Ratios

Part d'autofinancement	(Recettes billetterie + ventes et produits divers) / total des produits	19%			
Part de subventions Ville	subventions Ville / total des produits	78%			
Part de financement autre	(Dons + autres subventions publiques et privées) / total des produits	2%			
Part de charges de personnel	Charges de personnel / total des charges	80%			
Part de charges générales de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges	9%			

Agenda 21 et accès à la culture

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture

Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable (à mentionner dans le rapport d'activités annuel)

Réalisation des objectifs

Objectif 1 : Professionnaliser la branche			
Indicateur 1.1 : Nombre d'événements organisés			
	2024	2025	2026
Valeurs cibles	Professionnels : 7 Relève : 3 Grand public : 2 Total : 12	Professionnels : 7 Relève : 3 Grand public : 2 Total : 12	Professionnels : 7 Relève : 3 Grand public : 2 Total : 12
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 1.2 : Nombre de participant-e-s aux événements (en séparant les membres des non-membres)			
	2024	2025	2026
Valeur cible	500	500	500
Résultat			
Commentaires :			

Objectif 2. : Offrir des services aux professionnels de la création cinématographique indépendante			
Indicateur 2.1 : Nombre de visites par an sur le site de Fonction : Cinéma			
	2024	2025	2026
Valeur cible	13'000	13'000	13'000
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 2.2 : Nombre de visites annuelles sur le site de l'Annuaire romand du cinéma			
	2024	2025	2026
Valeur cible	1000	1000	1000

Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 2.3 : Nombre de locations annuelles de la salle de projection (hors 1 ^{ère} et hors festival)			
	2024	2025	2026
Valeur cible	200	200	200
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 2.4 : Nombre de locations annuelles du banc de montage			
	2024	2025	2026
Valeur cible (jours)	40	40	40
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 2.5 : Nombre de locations annuelles du Live stream			
	2024	2025	2026
Valeur cible	5	5	5
Résultat			
Commentaires			

Objectif 3 : Soutenir la relève cinématographique			
Indicateur 3.1 : Nombre d'événements (formation et rencontres) destinés à la relève			
	2024	2025	2026
Valeur cible	3	3	3
Résultat			
Commentaires :			

Indicateur 3.2 : Nombre de services de conseil à la production			
	2024	2025	2026
Valeur cible	15	15	15
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 3.3 : Nombre de bourses octroyées pour les stagiaires			
	2024	2025	2026
Valeur cible	5	5	5
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 3.4 : Nombre d'événements consacrés à la veille technologique dans le domaine audiovisuel et numérique			
	2024	2025	2026
Valeur cible	2	2	2
Résultat			
Commentaires :			
Indicateur 3.5 : Impliquer les jeunes professionnel-le-s dans la politique culturelle			
Commentaires :			

Objectif 4. : Soutenir et fédérer la branche cinématographique			
Indicateur 4.1 : Nombre de membres			
	2024	2025	2026
Valeur cible	280	280	280
Résultat			
Commentaires :			

Indicateur 4.2 : Représentation des professionnel-le-s auprès des collectivités publiques			
Commentaires :			
Indicateur 4.3 : Nombre de partenariats par année (hors festivals)			
	2024	2025	2026
Valeur cible	10	10	10
Résultat			
Indicateur 4.4 : Nombre de projections festivals par année			
	2024	2025	2026
Valeur cible	25	25	25
Résultat			
Commentaires : Les festivals organisent des ateliers et des talks shows ou des projections pour les jurys, autant que des projections publiques			
Indicateur 4.5 : Nombre de Premières et Avant-premières de films romands par année			
	2024	2025	2026
Valeur cible	3	3	3
Résultat			
Commentaires : Notre salle étant dotée d'une petite jauge, ce ne sont que des courts-métrages de la relève qui organisent des premières et avant-premières dans notre salle de projection			